

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2021
(OR. en)

12174/21

SOC 536
EMPL 390
EDUC 309
ECOFIN 887

NOTE

Origine:	Comité de la protection sociale
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Défis sociaux majeurs: messages clés du comité de la protection sociale, établis sur la base de l'examen annuel du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale - Approbation

Les délégations trouveront ci-après les messages clés établis sur la base de l'examen annuel du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale et de l'évolution des politiques de protection sociale mis au point par le comité de la protection sociale le 21 septembre 2021, en vue de leur approbation par le Conseil EPSCO lors de sa session du 15 octobre 2021.

Le rapport complet figure dans le document 12174/21 ADD 1.

Les profils des pays dans le cadre du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) annexés au présent rapport figurent dans les documents 12174/21 ADD 2-4.

Messages clés

1. **Dans l'accomplissement de son mandat, tel qu'il est énoncé à l'article 160 du TFUE, le comité de la protection sociale (CPS) a élaboré à l'intention du Conseil son rapport annuel sur la situation sociale dans l'UE et sur l'évolution des politiques dans les États membres,** en se fondant sur les dernières données et informations disponibles. Sur cette base, le CPS met en exergue les conclusions et les priorités communes ci-après, qui devraient orienter les travaux préparatoires en vue de la stratégie annuelle 2022 pour une croissance durable.

Les améliorations sociales généralisées vers la fin de la décennie couverte par la stratégie Europe 2020...

2. **Avant la propagation de la pandémie de COVID-19 au début de 2020, l'UE traversait une période de croissance continue de l'économie et de l'emploi,** ce qui lui avait permis de se remettre davantage des effets négatifs de la crise financière et économique qui avait frappé en 2008-2009, aux alentours du lancement de la stratégie Europe 2020, et même de progresser par rapport à la situation antérieure.
3. **En 2019, l'économie de l'UE a poursuivi sa croissance** et l'emploi a atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré, tandis que le taux de chômage dans l'UE, qui s'élevait à 6,7 %, était de nouveau comparable aux niveaux observés pour la dernière fois avant la crise de 2008.
4. L'emploi ayant fortement augmenté, la situation financière des ménages de l'UE, comme en témoigne le revenu disponible brut des ménages (RDB des ménages), s'améliorait, **ce qui a entraîné des évolutions positives généralisées de plusieurs autres indicateurs sociaux.** On citera la réduction du taux de privation matérielle aiguë, du taux de surcharge des coûts du logement, ainsi que du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de l'ensemble de la population et des enfants dans de nombreux États membres. Néanmoins, l'augmentation du risque de pauvreté pour les personnes vivant dans des ménages (quasi) sans emploi et l'aggravation du degré et de la persistance de la pauvreté dans de nombreux États membres montrent qu'à certains égards, la situation sociale était toujours nettement moins bonne qu'en 2008.

5. Le **nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**, tout en restant loin de l'objectif de réduction de la pauvreté fixé dans la stratégie Europe 2020, à savoir baisser ce nombre de 20 millions, avait continué de diminuer, avec environ 10 millions de personnes en moins exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2019 par rapport à 2008 (ou environ 12 millions de personnes exposées en moins en excluant le Royaume-Uni). Ces chiffres s'expliquent principalement par une forte diminution du nombre de personnes en situation de privation matérielle aiguë et, dans une moindre mesure, de la proportion des personnes vivant dans des ménages (quasi) sans emploi.

... ont été interrompues par la pandémie de COVID-19.

6. Les évolutions positives généralisées de la situation sociale ont été **interrompues, puis inversées par la crise provoquée par la pandémie de COVID-19** et les mesures de confinement associées que les États membres ont adoptées pour lutter contre la pandémie et protéger les vies et les moyens de subsistance de leurs citoyens.
7. **Les diverses restrictions imposées sur les activités sociales et économiques ont pesé lourdement sur l'économie de l'UE.** En Europe, le PIB a diminué de 6 % sur l'ensemble de l'année 2020, malgré le fort rebond de l'économie européenne au troisième trimestre, lorsque les restrictions ont été assouplies au cours de l'été, avant d'être de nouveau mises en place afin de maîtriser la deuxième vague de COVID-19.
8. Au cours de la même période, **l'emploi a connu une diminution modérée en comparaison avec la baisse de l'activité économique, reculant de 1,5 %** (soit environ 3 millions de personnes actives en moins) par rapport à 2019. Cette diminution relativement modérée de l'emploi s'explique par la forte contribution des stabilisateurs automatiques et l'instauration massive de mesures de chômage partiel par les États membres, dont certaines avec le soutien de l'UE par l'intermédiaire de *l'instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence* (SURE), et d'autres mesures similaires en faveur du marché du travail.

Les systèmes de protection sociale ont été le principal facteur de stabilisation des revenus des ménages et le principal moyen d'assurer un accès continu aux services sociaux...

9. **Les systèmes de protection sociale ont été le principal facteur de stabilisation permettant de soutenir les revenus des ménages, étant donné que les prestations sociales, y compris les mesures de chômage partiel, ont joué un rôle important dans l'atténuation de la baisse générale des revenus des ménages en 2020.** L'accès aux systèmes de protection sociale a souvent été temporairement facilité afin d'accroître l'efficacité des systèmes de protection des personnes ayant perdu leur emploi ou leur revenu. Cette solution a été étayée, dans une moindre mesure, par des ajustements des impôts sur le revenu et sur la fortune et par d'autres mesures de politique sociale adoptées rapidement.
10. Reflétant cet effet stabilisateur, alors que le revenu professionnel médian de la population en âge de travailler (18 à 64 ans) aurait diminué de 7,2 % dans l'UE par rapport à 2019, le revenu disponible médian des ménages, ainsi que **l'inégalité globale des revenus et le taux de risque de pauvreté, seraient restés en grande partie stables** (selon les estimations rapides d'Eurostat pour les revenus de 2020), même si les variations en fonction des pays et des groupes d'âge sont considérables.

... mais il n'en reste pas moins que la crise actuelle a davantage touché ceux qui étaient déjà en situation de vulnérabilité.

11. Malgré le rôle d'atténuation qu'ont joué les systèmes de protection sociale, la **crise actuelle a touché plus durement les personnes vulnérables**, y compris celles occupant des formes d'emploi précaires ou atypiques; les personnes en situation de handicap et nécessitant des soins de longue durée (ainsi que leurs aidants); les jeunes travailleurs, qui sont probablement surreprésentés dans les secteurs touchés le plus durement par les mesures de distanciation sociale; les familles et les enfants en situation de vulnérabilité; les sans-abri; les migrants; et les minorités ethniques. Les personnes âgées en particulier, ou celles souffrant de problèmes de santé préexistants, ont été fortement exposées aux risques sanitaires posés par le virus de la COVID-19. En outre, les femmes, surreprésentées dans les secteurs critiques de la santé et des services sociaux, et notamment les familles monoparentales, ont dû faire face à une charge de travail et à des responsabilités familiales accrues pendant la crise.

12. En 2021, malgré certaines améliorations de la situation financière générale des ménages européens, les difficultés financières¹ restent particulièrement élevées pour les personnes à faibles revenus, ce qui semble indiquer que **les répercussions financières de la crise continuent d'être bien plus ressenties par ceux qui font partie de la tranche inférieure de l'échelle des revenus**. Les ménages à faibles revenus ont souvent rencontré plus de difficultés pendant la pandémie, car ils sont plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés ou précaires et de ne pas avoir accès à l'internet à domicile.
13. Malgré l'incidence relativement limitée de la pandémie sur les systèmes de retraite à court terme, les inégalités de revenus entre les personnes âgées persistent, les inégalités entre les hommes et les femmes devenant plus marquées chez les personnes âgées. Après dix années d'amélioration, les progrès dans la réduction du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des personnes âgées dans l'UE ont été mis à l'arrêt.

Prochaines évolutions:

14. Les dernières prévisions² montrent que les économies de l'UE repartent de l'avant grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, liée à l'augmentation des taux de vaccination, et à l'assouplissement continu des mesures de confinement, avec une croissance attendue du PIB de 4,8 % en 2021. Et alors que la vitesse de la reprise variera d'un État membre à l'autre, **tous les États membres devraient voir leur écart par rapport à leurs niveaux de production d'avant la crise se resserrer d'ici à la fin de 2022**.
15. **L'emploi devrait mettre plus de temps à retrouver les niveaux d'avant la crise**, étant donné qu'il existe une marge d'augmentation du nombre d'heures de travail avant que les entreprises ne recommencent à embaucher. Outre la vitesse de la reprise économique, les perspectives du marché du travail dépendront également du calendrier du retrait du soutien politique et du rythme de réaffectation des travailleurs entre les secteurs et les entreprises au lendemain de la pandémie et dans le contexte des transitions écologique et numérique.
16. **Les systèmes de protection sociale devraient rester sous pression à court et à moyen terme**, compte tenu de la complexité des défis liés à la crise de la COVID-19 et de ses conséquences pour les plus vulnérables.

¹ Les ménages déclarant devoir "puiser dans leurs épargnes ou s'endetter pour faire face aux dépenses courantes".

² [Prévisions économiques de l'été 2021: la réouverture alimente la reprise | Commission européenne \(europa.eu\)](#)

Dans ce contexte, les orientations stratégiques suivantes doivent être prises en considération:

17. Pour se reconstruire après la crise et mieux se préparer aux situations d'urgence à venir, **les États membres devraient continuer à accorder la priorité aux mesures visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à lutter contre l'accroissement des inégalités de revenus et à renforcer la résilience des systèmes de protection sociale.** Les réponses nationales devraient continuer à se concentrer sur la situation des personnes vulnérables et prévoir des mécanismes pour les soutenir.
18. Il convient d'intensifier les efforts visant à garantir une **solide protection du revenu minimum, liée à l'accès à des services sociaux de qualité et à des marchés du travail inclusifs**, conformément à l'approche d'inclusion active et dans l'optique d'atteindre le grand objectif de l'UE en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. En ce sens, les investissements dans les secteurs social, des soins de longue durée et de la santé ainsi que dans le capital humain devront être maintenus ou élargis si nécessaire. De tels investissements soutiendraient la reprise et contribueraient à renforcer les stabilisateurs automatiques, rendant ainsi les économies et les sociétés plus résilientes face aux crises futures. Pour la prestation de services sociaux, les organisations de l'économie sociale peuvent être un partenaire important pour les pouvoirs publics.
19. Il convient de continuer d'agir, de manière structurelle, sur la couverture, la transférabilité, l'adéquation et la transparence des droits à la **protection sociale**, y compris en menant une réflexion sur les mesures temporaires prises en réponse à la crise. La recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale³ devrait guider les mesures prises par les États membres. Les États membres sont encouragés à mettre en œuvre de manière effective les plans nationaux récemment présentés au titre de la recommandation. L'impact de ces plans devrait faire l'objet d'un suivi attentif.
20. Des efforts ciblés en faveur des **enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**, conformément également à la recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance⁴, resteront nécessaires. Des actions globales destinées à promouvoir l'égalité des chances en fournissant un ensemble de services essentiels aux enfants dans le besoin peuvent contribuer à briser la transmission de la pauvreté d'une génération à la suivante.

³ [Recommandation du Conseil du 8 novembre 2019 relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale \(2019/C 387/01\)](#)

⁴ [Recommandation \(UE\) 2021/1004 du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance](#)

21. Il convient de renforcer l'inclusion sociale des personnes handicapées, conformément à la stratégie européenne 2021-2030 en faveur des personnes handicapées⁵, en offrant une éducation plus inclusive, un accès approprié à des soins de santé et à des soins de longue durée de qualité, et en menant des politiques actives du marché du travail adaptées à leurs besoins.
22. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour l'inclusion des **migrants et des réfugiés**, ce qui nécessitera une approche intégrée reliant la formation et le renforcement des compétences aux possibilités d'emploi, ainsi qu'à l'accès aux services, notamment pour ce qui a trait aux soins de santé et au logement.
23. Des mesures structurelles sont également nécessaires pour lutter contre **le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement**. Ces mesures devraient accorder la priorité à des approches intégrées combinant la prévention, l'accès rapide à un logement permanent et la fourniture de services de soutien. Il convient en outre d'accélérer la construction de nouveaux logements sociaux, ou d'améliorer l'accès à l'aide au logement, lorsqu'il y a lieu. Les plans de vaccination des États membres devraient assurer une prise en charge adéquate des personnes hébergées dans des centres et de celles qui vivent sans abri. Il convient d'exploiter pleinement le potentiel de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme afin de renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes intervenant dans la lutte contre ce phénomène.
24. Conformément aux conclusions du rapport conjoint 2021 du CPS et de la Commission sur l'adéquation des retraites⁶, l'accent devrait continuer d'être mis sur les **défis à plus long terme liés au maintien de l'adéquation et du financement durable des retraites** dans le contexte du vieillissement de la société, ainsi que de l'évolution de l'économie et du marché du travail.
25. Les États membres devraient continuer à **agir pour prolonger la vie active**. Les efforts visant à adapter l'âge de départ à la retraite ou les contraintes de carrière, les prestations de retraite ou les taux d'accumulation des droits à pension afin de tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie devraient être complétés par des stratégies en faveur du vieillissement actif et des modalités de travail flexibles, y compris la possibilité de combiner pension et revenu du travail.

⁵ [Union de l'égalité: Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 \(COM\(2021\) 101 final\)](#)

⁶ [Rapport 2021 sur l'adéquation des retraites, élaboré conjointement par le CPS et la Commission européenne](#)

26. Des efforts soutenus sont nécessaires pour réduire l'**écart de retraite entre les femmes et les hommes** ainsi que pour assurer une couverture adéquate et des possibilités de constituer des droits à pension pour les **personnes exerçant des emplois atypiques et indépendants**.
27. Dans le domaine des **soins de santé**, le renforcement de la résilience, de l'efficacité et de l'accessibilité des systèmes de santé devrait rester un élément central des efforts déployés par les États membres. La crise a mis en évidence l'importance de **filets de sécurité solides**, ainsi que l'importance stratégique d'une **coordination efficace entre les systèmes sociaux et les systèmes de soins de santé**, pour donner accès à des soins de qualité pour tous.
28. Il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur **la prévention des maladies et la promotion de la santé**, ainsi que sur l'amélioration de l'offre de **soins de santé primaires**, notamment en assurant la disponibilité de **personnel médical** bien formé et adéquatement soutenu.
29. Des approches innovantes en matière de prestation de soins de santé pourraient contribuer à remédier à la pénurie de professionnels de la santé. Une approche mixte, où **la fourniture physique de services serait complétée par des services numériques**, pourrait contribuer à promouvoir l'accès de tous à des soins de santé de qualité. Dans le même temps, des informations et un soutien supplémentaires devraient être fournis aux personnes disposant de faibles compétences numériques et d'un accès limité aux infrastructures numériques, afin de veiller à ce qu'elles ne soient pas laissées pour compte.
30. Au-delà de la pandémie de COVID-19, et conformément aux conclusions du rapport conjoint 2021 de la CPS-Commission sur les soins de longue durée⁷, les États membres doivent intensifier considérablement leurs efforts pour relever les défis structurels liés aux **soins de longue durée**. Il s'agit en particulier de garantir la disponibilité de services de soins de longue durée de haute qualité, abordables et accessibles à toutes les personnes qui en ont besoin; de s'attaquer aux défis en matière de main-d'œuvre et de soutenir les personnes qui prodiguent des soins sur la longue durée; et d'améliorer le rapport coût-efficacité des soins de longue durée dans un contexte de demande croissante et de diminution de la main-d'œuvre, notamment en exploitant le potentiel de la transition numérique et en mettant l'accent sur la prévention.

⁷ [Rapport 2021 sur les soins de longue durée, élaboré conjointement par le CPS et la Commission européenne](#)

31. **Les mesures qui dépassent le cadre de la politique sociale** devraient également viser en priorité à améliorer la situation sociale dans l'ensemble de l'Union. Toutes les réformes, y compris celles qui portent sur les transitions écologique et numérique, doivent tenir compte des préoccupations sociales et en matière d'emploi. Des évaluations de leurs effets distributifs peuvent contribuer à prévenir les effets sociaux négatifs.
32. **Le socle européen des droits sociaux** devrait continuer à guider les efforts au cours de la période de relance. Les trois nouveaux grands objectifs de l'UE figurant dans le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, qui ont été salués par les dirigeants de l'UE dans la déclaration de Porto⁸ et qui doivent être atteints au plus tard à la fin de cette décennie en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, devraient guider la mise en œuvre du socle au cours des mois et années à venir. À cette fin, les États membres sont invités à fixer des objectifs nationaux ambitieux et réalistes qui contribuent de manière adéquate à la réalisation des objectifs de l'UE, en tenant compte des situations nationales.
33. Il convient que les États membres utilisent au mieux les fonds mis à disposition au titre de **l'instrument de relance Next Generation EU, ainsi que du budget de l'UE renforcé pour la période 2021-2027**. En particulier, les synergies entre la protection du climat et la transition numérique, d'une part, et les investissements dans les infrastructures sociales et les compétences, d'autre part, devraient être exploitées, contribuant ainsi à une transition juste. Les fonds joueront un rôle important dans le soutien à la reprise, en finançant des programmes destinés à relancer l'économie et à inverser l'impact social de la pandémie.
34. **Le Semestre européen demeure un outil de coordination efficace** pour favoriser une croissance économique durable et inclusive, la compétitivité, l'emploi et une protection et une inclusion sociales adéquates. Il reste important de parvenir à un équilibre entre les ajustements temporaires et ciblés liés au lancement de la facilité pour la reprise et la résilience et l'objet initial du Semestre. Dans ce contexte, **le rôle du Conseil EPSCO et de ses organes consultatifs dans le processus du Semestre devrait être maintenu**, dans le prolongement des cycles précédents du Semestre et en pleine application du traité (article 148 du TFUE) et des mandats respectifs des organes consultatifs.

⁸ [Déclaration de Porto \(site web du Conseil, 7 mai 2021\)](#)

35. Pour renforcer l'Europe sociale et soutenir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux aux niveaux de l'UE et des États membres, dans le respect de leurs compétences respectives, **il convient de maintenir un dialogue constructif entre les institutions de l'UE, les États membres, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.**
36. **La Commission européenne est invitée à tenir compte des orientations stratégiques exposées ci-dessus lors des travaux préparatoires à la stratégie annuelle 2022 pour une croissance durable.**
-